

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L417-1 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 37-1° des 10 et 11 juillet 2006 modifiée fixant le statut particulier des ingénieur·e·s des travaux de la ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 94 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 modifiée fixant la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élèves ingénieur·e·s des travaux de la ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 27 février 2026 relatif à l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris pour 3 postes dont les épreuves seront organisées à partir du 11 mai 2026 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le jury du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris ouvert à partir du 11 mai 2026 est composé comme suit :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Pierre Chedal-Anglay, | Chargé de mission ingénierie à la direction des ressources humaines, président du jury ; |
| - M. Franck JUNG, | Directeur de l'EIVP ; |
| - Mme Muriel Manson, | Directrice de l'aménagement et du développement des territoires au conseil départemental de Seine et Marne ; |
| - Mme Anne Gaelle Baptiste, | Cheffe de l'agence de conduite d'opérations pour les grands projets de voirie à la direction de la voirie et des déplacements, présidente suppléante ; |
| - Mme Yasmina Merzi, | Conseillère de Paris et conseillère du 19 ^{ème} arrondissement ; |
| - M. René François Bernard, | Conseiller de Paris et conseiller du 7 ^{ème} arrondissement. |

Article 2 : Sont nommé·e·s examinateur·trices spéciaux·ales pour les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission :

- M. Yann Bunel, Enseignant en physique au lycée Henri IV à Paris ;
- Mme Mary Coughlan, Enseignante d'anglais à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris ;
- Mme. Joan Younes, Sous directrice à la direction de la police municipale et de la prévention ;
- M. Bertrand Philibert Enseignant en mathématiques au lycée Marcellin Berthelot.

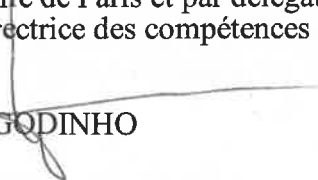
Article 3 : Les fonctions de chargé de recrutement seront assurées par M. Victor THONGSA, responsable des scolarités à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris.

Article 4 : Le·la premier·ère représentant·e élu·e de l'organisation syndicale désignée par la Direction des Ressources Humaines de la ville de Paris pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves. Toutefois, il·elle ne pourra participer à l'attribution des notes et aux délibérations du jury. Il·elle pourra déléguer ses attributions à un·e candidat·e inscrit·e sur les listes des dernières élections professionnelles

Article 5 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mai 2026

Pour la Maire de Paris et par délégation,
La sous-directrice des compétences


Christelle GODINHO